



Assemblée générale

Cinquante-sixième session

Documents officiels

Distr. générale
29 novembre 2001
Français
Original: russe

Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission)

Compte rendu analytique de la 19^e séance

Tenue au Siège, à New York, le mardi 20 novembre 2001, à 10 heures

Président : M. Hasmy (Malaisie)

Sommaire

Point 90 de l'ordre du jour : Questions relatives à l'information

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

01-65062 (F)



La séance est ouverte à 10 h 10.

Point 90 de l'ordre du jour : Questions relatives à l'information (suite) (A/56/21 et Add.1, A/56/411, A/C.4/56/L.19)

1. **M. Johnson** (États-Unis d'Amérique) prend note avec satisfaction du rapport de Secrétaire général sur les questions relatives à l'information (A/56/411). Comme tous les départements, le Département de l'information doit faire face à une multitude de tâches complexes, dont l'assimilation constante des nouvelles technologies informationnelles, tout en répondant aux besoins courants.

2. Il y a lieu de se féliciter du travail constant du Département en faveur du perfectionnement du site Web de l'ONU. Les États-Unis notent en particulier la création, après les événements tragiques du 11 septembre, d'une page plurilingue « Action de l'ONU contre le terrorisme », la transmission en ligne des discours prononcés à l'occasion du débat général de l'Assemblée générale et la reprise des textes écrits, ainsi que la réorganisation de la page « Nouvelles de l'ONU ». Le travail du personnel du Département est un exemple frappant de ce qu'il est possible de faire dans la limite des ressources disponibles, en utilisant les compétences et l'esprit créateur de spécialistes dévoués. La mise au point du système UNBISnet de la Bibliothèque Dag Hammarskjöld et son programme de formation méritent également tous les éloges.

3. Les États-Unis partagent pleinement l'avis du Secrétaire général quant à la nécessité d'adopter les meilleures méthodes de gestion et technologies disponibles et de concentrer l'attention sur les tâches qui sont prioritaires pour les États Membres (A/54/2000, par. 367). Pour que les programmes de l'Organisation produisent un maximum d'effets, il faut étudier attentivement et justifier tous les types d'activité, et situer leur rang de priorité. Il faut évaluer constamment et systématiquement tous les programmes conformément aux règles en vigueur. Ce processus continu aboutira en fin de compte à l'accomplissement efficace et économique des tâches confiées au Département. Dans ce contexte, il convient d'appeler l'attention sur l'initiative du Secrétaire général visant à installer dans un seul complexe – la Maison des Nations Unies – tous les services du système des Nations Unies dans tel ou tel pays, y compris les centres d'information. Dans le même ordre d'idées, il faut évaluer l'efficacité du travail des 65 centres dans

l'optique de leur incorporation dans la « Maison des Nations Unies » ou dans d'autres services. L'exploitation de locaux et de services communs permettrait de travailler plus efficacement, et les ressources importantes ainsi économisées pourraient être affectées, par exemple, à l'aide humanitaire. Grâce à cette initiative, on pourrait également centraliser la diffusion de l'information au public et fournir des services d'éducation dans les 120 pays où il n'existe actuellement ni de centre d'information, ni d'autre antenne du Département.

5. En ce qui concerne la coordination des activités de l'ONU, il faut noter que le Département de l'information n'est pas le seul à travailler dans le domaine de l'information; d'autres services du Secrétariat le font également. La délégation américaine attend avec intérêt le rapport que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a demandé sur cette question. Le Département publie la « *Chronique de l'ONU* », qui contient des informations d'actualité sur toute une gamme de sujets, mais on peut se demander quelle est son efficacité. Existe-t-il un large public qui la lit régulièrement? Comme le Secrétaire général l'a noté dans son rapport: « Nous assistons déjà à un phénomène de saturation » (A/56/411, par. 54). On peut se demander si les dépenses occasionnées par cette publication sont justifiées.

6. Faute de ressources, seulement 12 stagiaires de pays en développement ont participé aux programmes de formation à l'intention des journalistes de la radio, de la télévision et de la presse écrite organisés par le Département. Comme ce dernier utilise le mécanisme de vidéoconférences interactives dans d'autres domaines, on devrait examiner la possibilité d'employer cette modalité pour les programmes de formation dans ce secteur.

7. Le rattachement du Système de diffusion électronique de documents au site Web de l'Organisation et l'accès que cela donne aux documents des organes délibérants dans les six langues officielles non seulement renforce la caractère plurilingue du site, mais permet de rendre l'ensemble du système des Nations Unies plus efficace, en éliminant les chevauchements en matière de documentation.

8. Il est satisfaisant que 35 sur les 394 bibliothèques dépositaires de l'ONU utilisent l'accès au système électronique au lieu de recevoir leur quota de

documents imprimés. La délégation américaine invite le Département à continuer ses travaux dans ce domaine et souligne que non seulement cela dégage des économies, mais améliore l'accès des bibliothèques à l'information courante. Il est réjouissant qu'un CD-ROM contenant les 50 premiers volumes de l'Annuaire des Nations Unies soit prêt à sortir. Cela représentera une base merveilleuse pour les chercheurs, et la délégation américaine invite le Département à publier des versions mises à jour au fur et à mesure de la parution de nouveaux Annuaire.

9. Il est évident que les États Membres doivent non seulement se féliciter des réalisations du Département, mais aussi ouvrir avec lui, au besoin, un dialogue franc et constructif sur ses insuffisances. Un tel échange de vues permet d'éclairer les problèmes et améliorer l'efficacité des travaux. Pour la première fois, le rapport du Secrétaire général contient un chapitre « Observations ». Tout en appréciant la franchise des commentaires qui y figurent, la délégation américaine voudrait demander au Département de faire figurer dans ce chapitre des futurs rapports une évaluation plus réaliste et plus approfondie de ses travaux. Il faut dire aux États Membres dans quels domaines il faut améliorer le travail, et quels sont les efforts déployés à cet effet.

10. Dans le chapitre « Observations » du rapport on trouve les mots suivants : « Nous cherchons constamment à susciter un intérêt au sujet des problèmes des pauvres ... et devons faire constamment face à la question tacitement posée par le monde développé : pourquoi devrions-nous nous en soucier? » (A/56/411, par. 54). À ce propos, il faut faire observer que le Gouvernement et le peuple des États-Unis, pays développé, participe directement à la solution de ces problèmes et représente le plus grand contributeur au système des Nations Unies. En outre, les contributions volontaires des États-Unis pour les activités des Nations Unies s'élèvent au cours de l'année 2001 à 1 milliard 500 millions de dollars. Le volume total des contributions des États-Unis au budget du système des Nations Unies dépasse, pendant la même année, 3 milliards de dollars, dont 1 milliard pour le seul Programme alimentaire mondial. À cela il faut ajouter une large activité humanitaire dans d'autres domaines menée par des institutions officielles des États-Unis, et les centaines d'organismes privés qui s'occupent de l'aide d'urgence. Dans cette optique, la critique

exprimée dans le rapport à l'endroit des pays développés est injuste et inopportune.

11. En conclusion les États-Unis s'engagent à appuyer les efforts inlassables du Département en faveur de sa modernisation et de l'amélioration de son efficacité.

12. **M. Osei** (Ghana) dit que sa délégation s'associe à la déclaration faite par le représentant de la République islamique d'Iran au nom du Groupe des 77 et de la Chine. Alors que les États Membres prennent conscience de l'ampleur des nouvelles tâches que tous doivent affronter, il faut déterminer la meilleure manière de tirer parti des avantages de la mondialisation aux fins de la transformation économique et sociale. La technologie informationnelle est l'un des éléments critiques de l'interdépendance et de l'interaction croissantes au sein du « village mondial ». Toutefois, la révolution numérique, qui transforme la vie économique et sociale, avance de façon inégale, laissant de côté la majorité des habitants de la planète. La tâche primordiale consiste donc à combler le fossé numérique en vue d'atteindre les objectifs énoncés par les dirigeants politiques au Sommet du Millénaire.

13. Dans ce contexte, le Ghana se félicite de l'initiative du Secrétaire général tendant à accorder un rôle accru aux activités d'information et de communication, et notamment de la création du Programme des Nations Unies pour les technologies de l'information, du « Centre télé-médical » et du Groupe d'étude pour l'informatique, en vue de la solution des problèmes qui se posent aux pays en développement en matière d'utilisation de ces technologies novatrices aux fins de l'accélération de la croissance globale, du développement durable et de l'élimination de la pauvreté. Le travail du Département de l'information continuera à jouer un rôle crucial dans la mise en oeuvre des autres initiatives et programmes socio-économiques de l'Organisation. Il faut donc le doter des moyens et ressources nécessaires.

14. Le Ghana apprécie hautement les innovations technologiques en matière de diffusion de l'information de l'ONU, en particulier la création et le développement de son site Web. Toutefois, il faut reconnaître que le fossé numérique existe toujours, et les moyens traditionnels de diffusion de l'information, comme la radio et la télévision, gardent toute leur importance pour la satisfaction des besoins des pays en

développement. Cela vaut particulièrement pour le Ghana, où le niveau de l'analphabétisme fonctionnel demeure élevé. Le Ghana espère par conséquent que le Département réagira avec tact aux besoins de ces pays en élaborant les programmes correspondants de ses centres d'information.

15. Les pays en développement continueront à militer en faveur de l'instauration d'un nouvel ordre mondial de l'information et de la communication plus juste et plus efficace, susceptible de contribuer au renforcement de la paix et de la compréhension entre les peuples. Conscient de la grande importance de l'information au nouveau millénaire, le Ghana compte sur le développement d'un partenariat entre pays développés et pays en développement dans la mise en place d'un nouvel ordre de l'information.

16. **Mme Thandar** (Myanmar) dit que sa délégation s'associe à la déclaration faite par la République islamique d'Iran au nom du Groupe des 77 et de la Chine et à celle de la Thaïlande au nom des pays membres de l'Association des Nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN). La délégation du Myanmar souhaite mettre en relief le rapport final du Secrétaire général sur les résultats du projet pilote visant à créer une station de radiodiffusion internationale à l'ONU (A/AC.198/2001/10). Il est regrettable qu'à l'ère de la mondialisation, où la technologie informationnelle se développe à un rythme vertigineux et où l'information passe d'une région du monde à une autre en un instant, de nombreux peuples du monde n'y ont toujours pas accès. Toutefois, il est réjouissant qu'il existe du moins un moyen d'information accessible sur un pied d'égalité aux riches et aux pauvres – la radio. La délégation du Myanmar se joint donc aux appels répétés en faveur de la poursuite du travail expérimental visant à créer une station de radiodiffusion internationale permanente à l'ONU.

17. À l'époque actuelle, les détenteurs des technologies les plus récentes, notamment en matière de communication, peuvent exercer une grande influence sur l'opinion de la communauté internationale. Dans cette situation, il est difficile pour un petit pays, à la technologie informationnelle très peu développée, de corriger la version déformée de sa situation diffusée par les médias de certains États Membres. Au Myanmar, plusieurs changements positifs sont intervenus au cours des dernières années. Les efforts du pays en faveur de l'instauration d'une société pacifique, prospère et démocratique ont été

appréciés positivement dans le rapport du Secrétaire général, et ses efforts constants et efficaces de lutte contre les drogues sont reflétés dans le rapport du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues. Pourtant, ces faits importants ne sont pas reflétés dans les médias de nombreux États Membres, qui continuent de déformer la situation réelle qui existe au Myanmar.

18. Le Myanmar espère que la radio de l'ONU ou la « Voix de l'ONU » restera pour les peuples du monde un source d'information sur les travaux de l'Organisation, et une source d'informations directes et crédibles sur les événements dans le monde.

19. Il est indiscutable que la réalisation de ce projet exigera des crédits supplémentaires, mais le Myanmar est persuadé que l'affectation de ces ressources à une initiative aussi méritoire, qui permettrait de rapprocher l'Organisation des habitants de la terre, représenterait un bon investissement.

20. **M. Al-Hajrei** (Koweït) se réjouit du travail important accompli par le Département de l'information en familiarisant les populations avec les activités de l'ONU. Ce travail gagne encore en importance dans une situation de « village mondial », où les nouvelles et les informations sont diffusées avec une rapidité vertigineuse.

21. S'agissant des recommandations et décisions qui figurent au rapport du Comité de l'information (A/56/21 et Add.1), il faut souligner l'importance qu'il y a à affecter les ressources nécessaires à la création à New York d'une station de radiodiffusion directe travaillant dans les six langues officielles. Il faut combler le fossé numérique qui sépare pays développés des pays en développement, afin que tous puissent jouir des fruits de la révolution informationnelle. Il faut saluer la Déclaration du Millénaire, qui signale le rôle croissant du domaine de l'information et de la communication.

22. La délégation koweïtienne apprécie les activités de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), qui collabore avec les agences de presse et avec les sociétés de radiodiffusion et de télévision des pays en développement aux fins d'une bonne diffusion de l'information. Elle estime qu'il faut renforcer la coopération entre le Département de l'information et les autres organismes et institutions des Nations Unies, de façon à avancer les intérêts communs.

23. La délégation koweïtienne pense que les différents secteurs de l'activité du Département doivent utiliser les six langues officielles de l'ONU sur un pied d'égalité. En particulier, il faut que tous les documents et publications soient établis en langue arabe, que l'interprétation vers cette langue soit assurée à toutes les réunions et que des documents en arabe figurent sur le site Web de l'ONU.

24. Étant donné l'évolution extrêmement rapide de la situation mondiale, il faut que les États Membres s'acquittent ponctuellement de leurs contributions au budget de l'Organisation, lui permettant ainsi d'améliorer ses activités. Cela aura également une incidence favorable sur le fonctionnement du Département de l'information.

25. Il faut espérer que le Département accordera une plus grande attention aux questions qui intéressent le monde arabe, en particulier le problème palestinien et les opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Cela vaut également pour des questions humanitaires, comme le problème des prisonniers de guerre, des détenus et des personnes portées disparues; la communauté internationale doit être informée des souffrances de ces gens et chercher des solutions immédiates. Il faut également espérer que le Département jouera un plus grand rôle dans le domaine des opérations de maintien de la paix : il est important que les populations soient mieux informées des activités de l'ONU et les appuient plus fermement.

26. Le Koweït est prêt à collaborer avec l'ONU dans tous les domaines, et, s'agissant du Département et du Comité de l'information, à contribuer aux échanges d'information et au renforcement de la liberté de presse et de l'information, conformément aux valeurs et traditions arabes et islamiques.

27. **M. Dorjsuren** (Mongolie) associe sa délégation à la déclaration faite par le représentant de la République islamique d'Iran au nom du Groupe des 77 et de la Chine. La Mongolie attache une grande importance aux travaux du Comité et du Département de l'information, qui sont appelés à faciliter l'instauration d'un nouvel ordre mondial de l'information et de la communication. À ce propos, la délégation mongole réitère avec insistance qu'il faut combler l'écart existant entre pays développés et pays en développement en matière d'information et de communication. Ainsi, sur les 6 milliards de personnes qui habitent la terre, seulement 277 millions se servent de l'Internet, et

seulement 7 % des services d'Internet sont installés dans des pays en développement.

28. Se référant au rapport du Secrétaire général intitulé « Plan de campagne pour la mise en oeuvre de la Déclaration du Millénaire », la délégation mongole salue et appuie l'objectif qui y est énoncé : Assurer le droit des médias de jouer leur rôle essentiel et le droit du public à l'information (A/56/326, par. 221 à 224).

29. Parmi les réalisations du Département obtenues les dernières années, la délégation mongole voudrait mettre en relief la mise en place de services de radiodiffusion dans les langues de l'ONU. Elle pense, elle aussi, qu'une information objective est essentielle à l'instauration d'une psychologie antiterroriste dans le monde (surtout après les événements tragiques du 11 septembre) et à l'élimination des tensions dans les régions où se déroulent des opérations de maintien de la paix des Nations Unies.

30. La délégation mongole accueille avec satisfaction les propositions et recommandations du rapport du Comité de l'information, et les appuie, de même que les projets de résolution soumis à la Quatrième Commission.

31. **M. Singhara na Ayudhaya** (Thaïlande), parlant au nom des pays membres de l'ASEAN, dit que l'ONU et ses États Membres doivent employer tous les moyens à leur disposition pour informer un vaste public des efforts de l'Organisation en faveur de la coopération, de la solidarité, de la paix et de la sécurité. Dans ce contexte, on peut se féliciter du travail accompli par le Comité de l'information et le Département de l'information, ainsi que du rapport du Secrétaire général (A/56/411). Le Département doit maintenir à un niveau approprié son activité dans les secteurs qui intéressent plus particulièrement les pays en développement : le développement durable, la lutte contre la pauvreté, la santé et l'éducation.

32. Le rapport du Secrétaire général à l'Assemblée du millénaire (A/54/2000) notait un grave problème posé à l'humanité au XXI^e siècle – le fossé numérique. L'ASEAN apprécie les efforts du Secrétaire général destinés à combler ce fossé – la création du Centre télé-médical et du Groupe d'étude sur l'informatique. Il incombe au Département de jouer également son rôle en appuyant ou en complétant de telles initiatives. L'ASEAN note avec satisfaction le développement vertigineux du site Web de l'ONU, qui accueille chaque année 3 millions de visites provenant de plus de

159 pays, et la mise au point du site Web du Comité de l'information.

33. L'ASEAN réitère l'importance des centres d'information de l'ONU. La restructuration ou la réorientation des centres d'information doit se faire au cas par cas, compte tenu de l'avis des pays d'accueil. À ce propos, l'ASEAN réitère qu'il faut accroître les ressources affectées à ces centres, eu égard notamment à la nécessité de mener un travail d'éducation auprès de la population locale. Il faut accorder la priorité aux centres des pays en développement qui continuent de se heurter à des difficultés financières, car ils peuvent jouer un rôle dans l'intensification des efforts en faveur de l'élimination du fossé numérique.

34. Comme la majorité de la population mondiale n'a aucun accès à la technologie moderne, le Département de l'information doit continuer d'employer aussi les médias traditionnels : presse écrite, radio et télévision, notamment dans les langues locales. L'ASEAN a pris note de la proposition de procéder à la diffusion d'informations multimédia sur l'ONU et ses activités. Cela permettrait d'élargir l'accès de tous les États et peuples à l'information.

35. De l'avis de l'ASEAN, il est demeuré important de donner aux populations locales accès à une information impartiale, crédible et objective sur les buts des opérations de maintien de la paix ou des processus de consolidation de la paix après les conflits. Une information objective diffusée par l'ONU et d'autres institutions internationales a toujours joué un rôle constructif en matière de réconciliation des parties ennemies. Une information objective sur la conduite des opérations de maintien de la paix non seulement peut faciliter leur succès, mais aussi renforcer la sécurité du personnel. La coopération entre le Département de l'information et le Département des opérations de maintien de la paix est essentielle, tant au stade de la planification qu'au moment de la réalisation des missions. En outre, l'ASEAN continue de penser que le Département doit jouer un rôle clef dans le recrutement des attachés de presse des missions des Nations Unies.

36. Pour parvenir à des améliorations réelles et tangibles en matière de diffusion de l'information, il faut des efforts. Les États membre de l'ASEAN continueront à fournir au Département de l'information une assistance totale dans ses efforts en faveur de la réalisation de ses objectifs.

37. **M. Serdyukov** (Biélarus) dit que le Biélarus tient beaucoup à l'évolution continue de la composante information et communication des activités de l'ONU. Le Département de l'information a obtenu des progrès considérables à cet égard, avant tout en matière de réorientation des activités et des politiques de l'Organisation dans leur ensemble, comme le montre la gestation d'une stratégie et d'une culture informationnelle au niveau de l'Organisation tout entière, l'introduction réussie des technologies les plus récentes et la diffusion directe de l'information écrite, visuelle et parlée. Il est primordial de comprendre le défi majeur posé au Département : exploiter les réalisations de la révolution numérique dans l'intérêt des pays en développement et des pays à économie en transition et combler le fossé numérique. L'accomplissement de cette tâche aura une incidence directe sur la mobilisation d'un soutien international à la transformation économique et social du Biélarus, qui est un pays en transition.

38. La délégation Biélorussienne réitère l'importance particulière qu'elle attache à l'élargissement et à l'enrichissement de l'échange bilatéral d'informations avec l'ONU. Le Biélarus se félicite de la politique du Département de l'information qui vise à atteindre un maximum de médias et les encourager à diffuser des informations complètes et exactes sur les activités de l'Organisation. À ce propos, il faut noter le programme de formation organisé par le Département à l'intention des commentateurs de la radio et de la télévision et des journalistes de la presse écrite des pays en développement, et la délégation de l'orateur souhaite continuer à développer ses rapports fructueux avec le service russe de la radio de l'ONU.

39. La République de Biélorus soutient, par principe, les efforts visant à rendre les services d'information des opérations de maintien de la paix plus efficaces.

40. La délégation Biélorussienne demande une nouvelle fois au Département de l'information et aux autres organismes du système des Nations Unies d'entreprendre un ensemble de mesures en matière d'information en vue d'aider à surmonter les conséquences de l'accident de Tchernobyl. Le Biélarus est reconnaissant au Département pour les mesures pratiques prises à cet effet et espère que l'Organisation consacrera à cette question un effort complet et à long terme.

41. En conclusion la délégation Bélarussienne se dit convaincue que les activités de communication de l'ONU se renforceront et s'élargiront, et le Bélarus y contribuera de toutes ses forces.

42. **M. Yon Yong Ryong** (République démocratique populaire de Corée) note avec regret que l'évolution rapide de la technologie informationnelle sur la base de la science et de la technique creuse l'écart qui sépare les pays développés des pays en développement dans le domaine de l'information et de la communication. Il est urgent d'instaurer un nouvel ordre de l'information et de la communication plus équitable.

43. La délégation de la République démocratique populaire de Corée estime, premièrement, que l'information ne doit pas être utilisée pour s'ingérer dans les affaires intérieures des pays. Certains pays, tirant parti de leur monopole des systèmes modernes de communication, imposent leurs idées et leurs valeurs à d'autres. Il est inadmissible de faire deux poids et deux mesures en diffusant des informations, en appelant la même action « la lutte contre la criminalité » dans son propre pays, et dans d'autres, « des violations des droits de l'homme », de prétendre que les missiles du grand pays sont censés servir la paix, et dans le petit, la menacent. Les Nations Unies doivent s'employer directement à instaurer un nouvel ordre mondial de l'information et de la communication en vue d'approfondir la compréhension et l'entente entre les pays, l'amitié, la coopération et le développement durable.

44. Deuxièmement, il est indispensable de développer le potentiel national en matière d'information et de communication pour accélérer le développement de l'économie, de l'éducation et de la culture dans les pays en développement, et de garantir l'impartialité et l'égalité dans les relations internationales. L'ONU et les autres institutions internationales doivent accorder une attention spéciale au renouvellement de l'infrastructure de l'information dans les pays en développement, à la formation de cadres dans ce domaine et à la mise en place d'une assistance internationale effective, notamment par les transferts de la technologie et l'investissement.

45. Troisièmement, il faut intensifier les activités du Département de l'information. Il y a lieu de se féliciter de ce que l'Organisation réussisse, malgré l'insuffisance des ressources, à mener des activités d'une grande ampleur en matière d'information et de

communication. Ces activités doivent reposer sur les principes d'objectivité et d'impartialité et être axées davantage sur les questions qui inquiètent les pays en développement, notamment l'élimination de la pauvreté et le développement.

46. L'information sera mise au service de toute l'humanité lorsque la voix des pays en développement, qui abritent l'immense majorité de la population mondiale, sera, grâce à l'instauration du nouvel ordre mondial de l'information et de la communication, pleinement respectée dans ce domaine.

47. **Mme Thomas** (Jamaïque), parlant au nom des pays membres de la Communauté des Caraïbes (CARICOM), s'associe pleinement à la déclaration faite par la République islamique d'Iran au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

48. L'orateur dit qu'il est paradoxal que dans un monde qui souffre d'une saturation en matière d'information (A/56/411, par. 54) à la suite de l'énorme volume d'informations déversées par l'Internet et les médias traditionnels, les pays en développement soient toujours privés de la possibilité d'utiliser ces ressources pour stimuler leur croissance économique et leur développement, et pour intensifier leur participation aux affaires mondiales. Comme le note la Déclaration du Millénaire, les avantages des technologies de l'information et de la communication devraient être accessibles pour tous. L'orateur se félicite par conséquent de la création, par le Secrétaire général, du Groupe d'étude pour l'informatique, qui est appelé à trouver des solutions novatrices permettant à quatre milliards de personnes d'accéder aux bienfaits de la révolution numérique.

49. Le Département de l'information doit continuer à jouer un rôle actif dans le développement de la composante information de l'ONU afin de faire mieux comprendre, grâce à l'information, ses activités et de mobiliser un plus large appui sur le plan mondial. Cette mission revêt une importance encore plus grande à la suite des actes de terrorisme commis aux États-Unis le 11 septembre. Le Département a dû accomplir la tâche difficile consistant à informer l'opinion publique des mesures prises par l'ONU face à ces actes, et de combattre la campagne de désinformation lancée contre elle immédiatement après la crise.

50. L'orateur s'arrête ensuite sur une série de tâches prioritaires. Les délégations des pays membres de la CARICOM se félicitent de la réalisation du projet

pilote visant à créer un station de radiodiffusion internationale, commencé à l'occasion du Sommet du Millénaire. L'orateur souligne qu'il faut affecter les ressources nécessaires à la création d'une station permanente, et se félicite des activités de la radio de l'ONU dans la région des Caraïbes. Il faut mentionner en particulier le programme de nouvelles de 15 minutes, qui traite de tous les aspects de l'activité de l'Organisation. Ce programme pourrait être complété par les programmes du Groupe de la programmation pour les Caraïbes, orienté davantage vers les besoins de cette région; à cette fin, il faut accroître les ressources de ce Groupe, notamment en personnel.

51. L'orateur s'inquiète de la réduction des programmes radio à l'intention des pays des Caraïbes intervenue les dernières années. On a remarqué en particulier l'absence du programme : « Journal des Caraïbes », qui était une source importante d'informations sur les événements internationaux.

52. Notant que le Département continue de diffuser par téléphone ses programmes dans les six langues officielles, ainsi qu'en portugais et en kiswahili, mais qu'on n'a toujours pas donné suite à la demande tendant à ce que le Groupe pour les Caraïbes commence à diffuser un programme complet en français et en créole vers Haïti, l'orateur invite le Secrétaire général à appliquer la recommandation figurant au paragraphe 9 de la résolution 38/82 de l'Assemblée générale du 15 décembre 1983.

53. Les délégations des pays membres de la CARICOM notent avec satisfaction les efforts du Département en faveur de la mise en place et du perfectionnement du site Web de l'ONU, en particulier l'augmentation du volume de l'information et l'accroissement du degré d'utilisation du potentiel interne en vue de la diffusion directe sur Internet. Les pays membres de la CARICOM lui sont particulièrement reconnaissants d'avoir incorporé la région des Caraïbes au site Web de l'ONU et fourni au Réseau informatique des petits États insulaires en développement (SIDSNET) des services en matière de diffusion d'informations entre tous les petits pays insulaires en développement.

54. Le rapport du Secrétaire général met en relief les activités du Département en matière de diffusion d'informations sur les efforts de l'Organisation en faveur de la solution des problèmes mondiaux du

XXI^e siècle. Il faut mentionner, en particulier, les informations diffusées sur les grandes conférences tenues au cours de l'année écoulée. L'orateur compte sur le même traitement en ce qui concerne la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement et la deuxième session extraordinaire sur les enfants, qui auront lieu l'année à venir. Elle exprime également sa satisfaction à l'égard des efforts du Département pour diffuser des informations sur la prochaine Conférence internationale sur le financement du développement et le Sommet mondial pour le développement durable, et s'inquiète de l'insuffisance des crédits budgétaires affectés à ces conférences pendant l'exercice biennal suivant.

55. La CARICOM note en particulier l'utilisation de correspondants de la région des Caraïbes extérieurs au Département, qui ont aidé le Groupe des Caraïbes à diffuser des informations sur cette région et sur d'autres questions, et pense qu'il faut étoffer ce service.

56. Les délégations des pays membres de la CARICOM continuent de préconiser le renforcement de la composante information des opérations de maintien de la paix. Les informations diffusées par la radio sont essentielles à une meilleure compréhension des accords de paix et des mandats de l'Organisation. L'orateur se félicite en particulier de l'établissement d'une station radio auprès de la Mission des Nations Unies en République démocratique du Congo et espère que d'autres projets spéciaux seront exécutés.

57. Il est vital de renforcer les moyens d'information de l'ONU au niveau des pays, et les centres d'information des Nations Unies sont appelés à jouer un rôle crucial à cet égard. L'orateur espère que l'évaluation de l'utilisation des ressources par ces centres permettra de les employer plus efficacement.

58. L'orateur rappelle également que les membres de la CARICOM ont souligné à maintes reprises la nécessité des services d'information dans leur région. À l'heure actuelle, il n'y existe qu'un seul centre (à Port-au-Prince, Trinité-et-Tobago), qui dessert environ 14 États Membres et sept territoires non autonomes. L'orateur rend hommage aux travaux du centre qui, malgré la réduction de ses ressources financières et humaines, fait tout pour remplir son mandat et répondre aux besoins des pays de la région.

59. Par le passé, on a demandé la création d'une unité d'information dans la partie septentrionale des

Caraïbes, et l'orateur dit que le bureau de l'ONU à la Jamaïque et l'UNESCO ont convenu de créer dans ce pays un centre de coordination pour les questions d'information. Il faut espérer que ce centre deviendra un organisme clef du système des Nations Unies en matière d'information en Jamaïque, en complétant les activités du centre d'information régional de l'ONU et de l'UNESCO. L'orateur demande instamment au Département de l'information d'assurer au plus vite la création de ce centre, de former le personnel nécessaire et de lui fournir du matériel.

60. L'orateur souligne l'importance de la Bibliothèque Dag Hammarskjöld en matière de comblement du fossé numérique entre pays développés et pays en développement. Les délégations des pays membres de la CARICOM se félicitent des dernières initiatives, y compris la décision d'élargir le réseau des bibliothèques dépositaires de l'ONU et les services de cartographie et de géographie.

61. L'orateur est d'accord pour penser que l'une des tâches primordiales en matière d'information consiste à intensifier les activités d'information et de publicité, le partenariat et la coordination avec tous les organismes des Nations Unies, afin de présenter une image cohérente et complète de l'Organisation. Le Comité commun de l'information exerce une fonction essentielle à cet égard. Le rôle du Département de l'information deviendra encore plus important à la suite de l'attribution du Prix Nobel à l'ONU et au Secrétaire général. En conclusion l'orateur dit qu'en élaborant sa stratégie, le Département doit se rappeler que son travail n'est pas une fin en soi, mais un moyen d'avancer les buts fondamentaux de l'Organisation.

62. **M. Ononye** (Nigéria) exprime la reconnaissance de sa délégation au Secrétaire général pour son rapport (A/56/411) et au Comité de l'information pour le rapport sur ses travaux à la vingt-troisième session (A/56/21 et Add.1). Il dit que la délégation nigériane approuve les efforts du Secrétaire général en faveur de l'amélioration du système de communication de l'ONU, et se félicite de l'avis de Secrétaire général, exprimé dans son rapport, quant à l'importance continue des médias traditionnels, comme la radio, la télévision et la presse écrite pour les pays en développement. L'orateur exprime également sa satisfaction à l'égard du projet de création d'une station radio à l'ONU et demande instamment au Département de l'information d'accroître le nombre de ses programmes. La délégation nigériane a noté le

rapport du Secrétaire général sur les résultats du projet pilote visant à créer une station de radiodiffusion internationale à l'ONU (A/AC/198/2001/10), ainsi que l'information relative à l'instauration d'un vaste partenariat avec des sociétés de radiodiffusion et de télévision locales, nationales et régionales. Ce projet est l'un des exemples les plus frappants de la réorientation des activités du Département.

63. La délégation salue les efforts du Secrétaire général qui visent à transformer la Bibliothèque Dag Hammarskjöld en une bibliothèque « virtuelle » de portée mondiale et espère que cela permettra d'élargir l'accès aux informations sur l'ONU et à d'autres documents électroniques. Il faut également s'employer à compléter le fonds de livres et de magazines de la Bibliothèque dans différentes langues.

64. L'orateur fait observer que les centres d'information des Nations Unies continuent à jouer le rôle de porte-voix de l'Organisation dans tous les pays du monde, notamment en diffusant des informations sur ses principaux domaines d'activité. L'orateur note avec satisfaction les campagnes d'information et de publicité menées par ces centres pour mieux informer le public local sur l'Organisation.

65. Le Nigéria approuve les propositions du Secrétaire général relatives à la réforme des centres, destinées à leur permettre de contribuer davantage à l'amélioration de la santé, à la diffusion d'informations, à l'élimination de la pauvreté, à l'allègement du fardeau de la dette, à l'amélioration de l'éducation, à la défense des droits de l'enfant et à la protection de l'environnement.

66. La délégation nigériane reconnaît que la mise en valeur des ressources humaines et techniques est essentielle à l'amélioration des systèmes d'information et de communication des pays en développement, et se félicite par conséquent des programmes de formation pratiques à l'intention des journalistes et des rédacteurs de la radio et de la télévision des pays en développement. En conclusion, l'orateur appelle le renforcement de ce programme, afin d'aider à combler le fossé numérique entre pays développés et pays en développement.

67. **Mme Girtel** (Canada) parlant également au nom de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande, fait observer que l'information a un caractère de plus en plus vital dans le monde actuel et qu'elle se transmet à des vitesses toujours plus grandes, ce qui a une forte

incidence sur les modalités d'interaction entre les populations du monde entier; présente de nouveaux défis, mais aussi de nouvelles perspectives. L'orateur espère que l'ONU, et le Département de l'information en particulier, sauront exploiter ce potentiel au profit des grands objectifs de l'Organisation. La diffusion de l'information est un complément essentiel des activités de base des Nations Unies; elle ne peut pas remplacer les efforts en faveur de la paix, de la sécurité et du développement, mais elle peut les faciliter.

68. L'orateur rappelle le mandat du Département, énoncé au plan à moyen terme et repris dans le dernier rapport du Secrétaire général: « faire mieux comprendre l'Organisation et lui obtenir un vaste soutien à l'échelle mondiale » (A/56/411, par. 3). Le Canada appuie pleinement les aspects fondamentaux de ce mandat. Il existe de nombreux moyens dont le Département peut user pour atteindre son auditoire, et il faut donc établir des priorités. C'est dans cette optique que le Canada aborde l'examen du sujet.

69. L'orateur estime en conséquence que le jugement concernant le projet de radio des Nations Unies devrait se fonder sur deux considérations: d'abord, les avantages de l'activité elle-même, ensuite ses avantages par rapport à d'autres activités. Dans les deux cas, les renseignements initiaux sont très favorables. Les émissions de radio multilingues semblent constituer un moyen extrêmement utile de surmonter les obstacles linguistiques et techniques, ainsi que les barrières liées au degré de développement, et atteindre des populations qui autrement resteraient en dehors de la zone d'influence des Nations Unies. La radio est actuellement un moyen traditionnel, mais l'approche est novatrice pour l'Organisation et permet de transmettre avec succès son message. Il serait cependant utile de disposer de renseignements supplémentaires sur le nombre de personnes touchées, ainsi que sur l'effet des programmes. Ces renseignements permettraient de définir plus clairement le public cible des émissions, leurs objectifs et leur message, et, par conséquent, de porter un jugement sur leur efficacité globale. Il faut également réfléchir à la manière dont cette initiative affecte la réorientation d'ensemble du Département de l'information. Si le programme radio est une priorité, quelles sont les autres activités qui seront déplacées ou remplacées?

70. S'agissant de l'autre nouvelle initiative – un service de nouvelles électroniques – l'orateur dit

qu'elle cadre parfaitement avec les efforts pour faire de l'ONU une organisation « branchée ». Le Département a un rôle spécial à jouer dans l'établissement et le maintien entre l'Organisation et sa clientèle d'une interface adaptée aux technologies modernes et à ses méthodes de collecte de l'information. Dans ce contexte, l'orateur appelle l'amélioration de la publication, sur le site Web de l'ONU et son nouveau système de diffusion électronique, de documents et d'informations dans toutes les langues officielles. L'insistance accrue sur le développement des médias d'information, comme les campagnes thématiques.

71. À mesure que le Département réoriente ses principales activités, certaines activités traditionnelles devront céder le pas aux nouvelles, notamment par l'intégration et la rationalisation des services fournis au Siège et par le biais du réseau des centres d'information des Nations Unies. Le principal objectif sera de veiller à ajouter à la valeur des produits d'information, sans faire double emploi avec ce qui se fait ailleurs, ou peut se faire par des moyens électroniques. Le Département doit également revoir certaines publications imprimées traditionnelles, dont la valeur ne cesse de baisser, surtout en l'ère de l'information électronique. La publication imprimée « *Chronique de l'ONU* » est un exemple à cet égard. Cette publication de grande qualité professionnelle a un tirage limité, et son format et son contenu semblent de plus en plus dépassés. Il y a d'autres exemples dans la production et la distribution de cassettes vidéo et audio traditionnelles, dont la demande est trop insuffisante pour justifier les efforts occasionnés par leur production et leur distribution. En choisissant ces exemples, on a simplement voulu signaler que l'Organisation doit repenser systématiquement ses priorités, de manière à remplacer des activités moins prioritaires par des moyens plus récents et plus efficaces de réaliser le vaste mandat du Département.

72. **M. Syed Hasrin** (Malaisie) dit que sa délégation s'associe à la déclaration faite par le représentant de la République islamique d'Iran au nom du Groupe des 77 et de la Chine, et à celle faite par le représentant de la Thaïlande au nom de l'ASEAN sur ce point de l'ordre du jour. Toutefois, l'orateur juge indispensable de s'arrêter sur certaines questions qui intéressent tout particulièrement sa délégation.

73. Les technologies de l'information et de la communication ont transformé le monde de façon

radicale. Étant donné le traitement détaillé et souvent exhaustif en temps réel des événements qui se déroulent aux quatre coins de la terre, celle-ci semble s'être rétrécie. À titre d'exemple, l'information sur ce qui se passe en Afghanistan parvient, grâce à la nouvelle technologie informationnelle, aux endroits les plus éloignés. Il est très encourageant que 410 millions de personnes aient actuellement accès à l'espace cybernétique. Pourtant, seulement 5 % d'entre eux vivent dans des pays en développement. Il faut espérer que le Groupe d'étude sur l'informatique modifiera la situation et facilitera le comblement du fossé numérique entre pays développés et pays en développement en donnant à ces derniers accès à la technologie numérique et en veillant à ce que les technologies de l'information et de la communication soient employées dans l'intérêt du développement de toutes les couches de la population.

74. Conscients de ce que l'information peut être un instrument puissant du développement, les dirigeants du monde ont souligné, à l'occasion du Sommet du Millénaire, que tous doivent avoir accès aux technologies de l'information et de la communication. En tant que partenaires essentiels du processus de développement, les pays développés doivent aider les pays en développement à assimiler ces technologies. Le Département joue un rôle important dans la mise en oeuvre de la Déclaration du Millénaire. Les pays en développement attribuent au Département un rôle particulier dans l'instauration d'un nouvel ordre mondial de l'information et de la communication plus juste et plus efficace, fondé sur la liberté d'expression et la diffusion plus large et mieux équilibrée de l'information.

75. Cette mission devient d'autant plus importante que les médias, avec leur portée mondiale, sont devenus une institution exceptionnellement influente. Les médias doivent à leur public une information équilibrée et objective sur les événements, surtout ceux qui se produisent dans les pays en développement. Ils doivent faire preuve de circonspection et ne pas permettre que les préjugés influent sur leur travail. En présentant des événements de manière tendancieuse et déformée, les médias rendent un très mauvais service à leur clientèle. Les actes de terrorisme commis le 11 septembre aux États-Unis ont constitué une épreuve difficile pour le professionnalisme des grands médias en ce qui concerne le traitement objectif et impartial des événements. Les partis pris, par exemple la

présentation stéréotypée de certains groupes religieux ou ethniques ne peut que nourrir les préjugés religieux et raciaux existant dans de nombreuses communautés, semant ainsi la méfiance, voire la haine entre peuples et États, ce qui est contraire à l'objectif de l'Organisation, qui consiste à développer le dialogue entre les peuples et les civilisations du monde. À ce propos, on ne peut surestimer le rôle de l'information et des médias dans la création, grâce à l'échange d'informations entre les peuples, d'une nouvelle culture de la compréhension et de la paix.

76. L'orateur note avec satisfaction que l'ONU est tout à fait consciente de l'importance d'une information objective et impartiale pour les États Membres, ainsi que du rôle positif de l'information quant à la compréhension entre les peuples et les États dans l'intérêt de la paix mondiale.

77. **Mme Foo Chi Hsia** (Singapour) soutient la déclaration faite par la Thaïlande au nom des États membres de l'ASEAN, et dit que les actes de terrorisme du 11 septembre, qui ont eu une énorme influence sur les relations internationales, l'économie mondiale et la vie quotidienne des gens, doivent conduire les médias à tirer trois conclusions; quant à la nécessité d'attitudes responsables face à l'événement, au danger des stéréotypes et à l'importance de la diversification des sources d'information.

78. Après les actes de terrorisme, le Gouvernement des États-Unis a mis en garde les chaînes de télévision contre le danger posé par la diffusion des déclarations d'Osama bin Laden au public américain. Pourtant, certains journalistes ont déclaré que ces mesures limitait leur capacité à fournir au public des informations indispensables, et ont noté qu'une presse libre devait enquêter sur les abus du pouvoir. Toutefois, les médias doivent quand même aborder ce problème de façon responsable. Il est important plus que jamais qu'ils soient à même d'analyser objectivement la situation. Il est réjouissant que la majorité des sociétés de télévision américaines se soient rendues compte de cette nécessité et aient fait preuve de la retenue nécessaire, afin de ne pas compromettre la sécurité du pays. En particulier, elles ont refusé de diffuser des informations relatives aux plans des forces américaines, ou de diffuser complètement les déclarations d'Osama bin Laden.

79. De la même manière, les médias dans d'autres régions du monde doivent trouver le juste milieu entre

la liberté de presse et ses responsabilités. Différents pays adoptent différentes solutions à cet égard. Pour sa part, Singapour a ouvert à la population un accès sans entraves à l'information provenant du monde entier, notamment par Internet, tout en préservant les moyens de communication de l'État, qui permettent au Gouvernement de porter rapidement ses vues à la connaissance des citoyens. Le progrès en matière de technologie des communications crée une situation où pratiquement aucun gouvernement ne peut endiguer les courants d'information. Les citoyens de Singapour, qui ont accès à une multitude de sources d'information, peuvent juger eux-même de leur crédibilité, et ceux qui fournissent des informations peu objectives perdent rapidement la confiance de la clientèle.

80. Les médias ont une autre tâche, non moins importante – éviter de créer des stéréotypes. Après les actes terroristes du 11 septembre, de nombreux hommes d'État du monde entier se sont employés à faire nettement la distinction entre les personnes qui les ont commis, qui étaient musulmanes, et le monde de l'Islam en général. Ces efforts méritent tous les éloges.

81. La création de stéréotypes dans les médias est un problème auquel des minorités nationales se heurtent dans le monde entier. Les musulmans accusent à juste titre les médias de leur coller abusivement des étiquettes du type « terroristes arabes » ou « extrémistes islamiques », ce qui vaut également pour l'industrie du divertissement, notamment le cinéma. D'ailleurs, les musulmans ne sont pas les seuls à souffrir de cette pratique. Les médias déforment les événements dans les pays en développement, pratique qu'un journaliste a qualifié de « syndrome des coups d'États et des tremblements de terre ». Les informations ininterrompues faisant état de violences, de corruption et de misère noircissent des sociétés tout entières. Pour cette raison, le niveau des connaissances sur ce qui se passe dans les pays en développement demeure faible. De nombreux autres groupes souffrent de stéréotypes – les Asiatiques, les juifs, les Américains autochtones, les invalides ou les femmes.

82. L'histoire montre que la création de stéréotypes peut entraîner la discrimination, les abus, voire le génocide d'État, comme cela s'est produit au Rwanda. Tout homme doit s'interroger sur ce qui se cache derrière les textes et les représentations auxquels il a affaire chaque jour; sinon, il sera impossible d'éliminer les stéréotypes. Les médias doivent eux-mêmes

réfléchir à la manière dont ils traitent les faits du jour. L'industrie du divertissement doit éviter de créer des stéréotypes pour telle ou telle caractéristique - religieuse, ethnique, nationale ou sexospécifique. Il est réjouissant que certains changements positifs soient intervenus à cet égard. Toutefois, beaucoup reste encore à faire, et les médias doivent traiter toutes les personnes, sans distinction de race, de religion ou de conviction, sans préjugés.

83. En ce qui concerne les médias axés sur la diffusion de nouvelles, l'élimination des stéréotypes exige que les journalistes expliquent toutes les nuances des questions dont ils traitent. Ils ne doivent pas céder à la tentation de généraliser et de simplifier les problèmes complexes, et les sociétés doivent encourager leurs journalistes à étudier les problèmes sous tous leurs aspects.

84. À ce propos, l'orateur se félicite du développement rapide de chaînes de télévision régionales, qui peuvent traiter les faits de manière plus complète que les chaînes mondiales, comme CNN ou BBC. Nommant quelques chaînes régionales, elle fait observer que celles-ci traitent les faits de leur propre point de vue et placent les accents ailleurs. Le développement de ces réseaux régionaux aide les auditoires du monde entier à envisager les faits courants sous un autre angle.

85. Comme la guerre contre le terrorisme promet d'être longue, les médias doivent y faire leur propre contribution, et éviter de créer des problèmes supplémentaires. Il serait inadmissible qu'un « conflit entre médias » vienne s'ajouter à un éventuel « conflit entre civilisations ». Les médias ont donc l'obligation morale d'aborder leur travail de façon responsable et d'analyser plus à fond les événements qui se produisent dans les différentes régions du monde.

86. **M. Trepelkov** (Fédération de Russie) note avec satisfaction que les dernières années, le Département de l'information a pris plusieurs mesures pour renforcer la composante information de l'ONU, conformément aux recommandations du Secrétaire général.

87. Le développement vertigineux de la technologie et des moyens d'information et de communication présente manifestement des aspects positifs, mais on ne saurait fermer le yeux sur le danger que ces réalisations puissent être employées à des fins incompatibles avec le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

88. Le caractère d'actualité de ce thème a été démontré par l'adoption, par la Première Commission, du projet de résolution russe intitulé « Les progrès de la téléinformatique dans le contexte de la sécurité internationale » (A/C.1/56/L.3/Rev.1). Cette résolution a pour objet de contrecarrer les tentatives d'utiliser les technologies informationnelles à des fins militaires. Le Secrétaire général est prié de procéder à une étude sur cette question avec l'assistance d'un groupe d'experts gouvernementaux. Cette résolution, qui va dans le sens des résolutions 53/70, 54/49 et 55/28 adoptées précédemment par l'Assemblée générale, a pour but de créer un ordre juridique en matière d'information et de jeter les bases d'un échange d'informations sans risque. À ce propos, l'orateur appelle l'attention sur la proposition de la Fédération de Russie tendant à convoquer, sous l'égide des Nations Unies, un forum mondial chargé d'examiner la contribution de la société civile et des médias à la lutte contre le terrorisme.

89. La Fédération de Russie partage les buts, priorités et recommandations stratégiques concernant le renforcement des activités d'information de l'Organisation énoncés par le Secrétaire général dans son rapport (A/56/411). Elle soutient les efforts du Département de l'information en faveur de la diffusion d'informations sur les opérations de maintien de la paix, les droits de l'homme, le développement, les activités économiques et sociales et la parité entre les sexes. Il est opportun que l'Organisation s'emploie à élargir sa capacité à fournir rapidement de l'information aux médias. Les efforts en faveur du renforcement du Bureau du porte-parole du Secrétaire général ont également porté fruit.

90. Par ailleurs, il est urgent de trouver des solutions rapides aux problèmes, et l'Organisation devrait concentrer ses efforts sur l'élaboration de produits qui suscitent auprès des médias de l'intérêt pour les activités de l'Organisation, présenteraient des commentaires compétents à leur intention et placeraient les accents voulus.

91. Une grande importance revient aux efforts du Département en faveur de l'amélioration des services fournis par la Bibliothèque Dag Hammarskjöld. L'orateur demande au Département d'accorder à ses partenaires les plus dynamiques parmi les organisations non gouvernementales ou universitaires l'accès gratuit au Système de diffusion électronique des documents.

92. La Fédération de Russie partage l'avis du Secrétaire général quant à l'importance qu'il y a à utiliser les technologies informationnelles les plus récentes et se félicite du travail du Département concernant l'ouverture et le perfectionnement des sites Web de l'ONU et le renouvellement rapide de sa page de nouvelles électroniques. En augmentant le volume des informations en langue russe sur le site Web de l'ONU, on a fait monter le nombre des visiteurs de langue russe. Pourtant, le principe de l'égalité de toutes les langues officielles sur les sites Web de l'ONU est mis en oeuvre trop lentement. Il faut noter que la présentation visuelle de la page d'accueil est identique pour les six langues, mais il existe un écart quant au volume de l'information disponible dans différentes langues, qui ne cesse de se creuser.

93. Tout en étant consciente des possibilités uniques ouvertes par les technologies de l'information et de la communication pour le développement de la civilisation humaine, la Fédération de Russie note avec regret que la majorité des peuples du monde sont privés des avantages économiques et sociaux que la révolution technologique peut apporter. Tous les hommes sans exception devraient avoir la possibilité de jouir des biens de la société mondiale de l'information. L'orateur note les efforts du Département visant à combler le fossé numérique entre pays développés et pays en développement, et souligne l'importance du programme de formation du Département à l'intention de journalistes des pays en développement et des autres programmes de formation, auxquels les représentants des pays à économie en transition devraient également participer.

94. La Fédération de Russie pense comme le Secrétaire général qu'il faut renforcer le système des centres et services d'information des Nations Unies et note le rôle croissant joué par le centre d'information à Moscou dans la diffusion d'une information complète et crédible sur les Nations Unies en langue russe. Elle appelle l'attention du Département sur la nécessité de l'augmentation du personnel de celui-ci.

95. À la session d'automne du Comité de l'information, on a tracé les grandes lignes de la modernisation des activités du Département, qui doit viser notamment à atteindre la plus grande audience mondiale possible. L'orateur approuve la méthode globale employée par le Département pour l'accomplissement de cette tâche, qui consiste à utiliser les dernières réalisations de la technologie moderne à

côté des moyens de communication traditionnels. Le projet pilote visant à créer une station de radiodiffusion internationale à l'ONU occupe une place importante à cet égard. Il faut espérer que les décisions prises par le Comité de l'information à sa vingt-troisième session jetteront les bases du développement et du perfectionnement de ce service.

96. En conclusion, la Fédération de Russie assure le Secrétaire général et le Département de sa volonté de collaborer constructivement dans la solution des problèmes complexes posés par les activités d'information modernes.

97. **M. Mulamula** (République-Unie de Tanzanie) s'associe à la déclaration faite par le représentant de la République islamique d'Iran au nom du Groupe des 77 et de la Chine. La Tanzanie approuve le rapport du Comité de l'information et exprime sa reconnaissance au Secrétaire général pour son rapport circonstancié sur les questions relatives à l'information.

98. La délégation tanzanienne pense comme le Secrétaire général que l'information et la communication doivent se trouver au coeur de la gestion stratégique de l'ONU (A/56/411, par. 3). Comme il ressort des rapports dont la Commission est saisie, le domaine de l'information et de la communication présente des aspects tant positifs que négatifs. La mondialisation a entraîné la création d'un fossé numérique entre pays développés et pays en développement, mais elle pourrait profiter à tous, à condition que ses fruits soient répartis équitablement entre tous les États.

99. La mise en valeur des ressources humaines et techniques est une condition essentielle de l'amélioration de l'information et de la communication dans les pays en développement. Il est réjouissant que le Département continue les programmes annuels de formation à l'intention de journalistes et de rédacteurs des pays en développement. Toutefois, on pourrait élargir le cercle de participants à ces programmes en y incorporant des représentants des pays les moins avancés, notamment africains.

100. Il faut se féliciter de la décision du Comité de l'information de poursuivre le projet pilote visant à créer une station de radiodiffusion internationale à l'ONU. Pour la majorité des pays en développement, la radio demeure le moyen de communication le plus sûr et le plus accessible. Il faut donc espérer que la station de radiodiffusion deviendra permanente. Au cours de

ce processus, l'Organisation doit aider ces pays à améliorer la base technique de la radiodiffusion, afin qu'ils puissent tirer pleinement parti des nouvelles technologies de communication du Département.

101. Il est difficile de surestimer le rôle joué par les centres d'information des Nations Unies dans la diffusion d'informations sur les activités de l'Organisation dans les domaines les plus divers. La modernisation de ces centres exige des ressources financières et humaines proportionnées à l'ampleur croissante de leur mission. Il est réjouissant que le Département envisage d'affecter des ressources à ces centres, et la délégation tanzanienne espère que ces ressources seront réparties équitablement, compte tenu en particulier des besoins des pays en développement. Cela permettrait au centre d'information de Darussalam de créer sa propre page Web en suahili.

102. En ce qui concerne le processus de fusion des centres d'information avec l'antenne locale du Programme des Nations Unies pour le développement, la Tanzanie continue de penser que ce processus doit être sélectif et ne pas entraîner une baisse d'efficacité.

103. La délégation tanzanienne se félicite de l'idée d'organiser le Sommet mondial sur la société de l'information en 2001 à Genève et en 2005 à Tunis. Cette réunion donnera à la communauté internationale la possibilité d'examiner le problème du fossé numérique entre pays développés et pays en développement. De la même manière, l'orateur se félicite de la création, par le Secrétaire général, du Groupe d'étude sur l'informatique. Il faut espérer que le Comité de l'information accordera une attention particulière à la préparation du Sommet. Il faut espérer aussi que les pays en développement recevront l'assistance nécessaire, afin qu'ils puissent se préparer comme il faut à ces forums et faire une contribution constructive à leurs travaux.

104. **M. Khomenko** (Ukraine) dit que la délégation ukrainienne partage l'avis du Secrétaire général lorsqu'il affirme que la communication doit être placée au coeur de la gestion stratégique de l'ONU. L'opinion mondiale doit être complètement informée des décisions et mesures pratiques prises par l'Organisation dans des domaines comme la lutte contre le terrorisme, le règlement des conflits, le développement, la protection de l'environnement ou la lutte contre le sida.

105. L'Ukraine note avec satisfaction le renouvellement du site Web de l'ONU conformément au principe de la parité des six langues officielles. Le site Web du Département de l'information se distingue par sa présentation professionnelle et donne accès aux dernières nouvelles sur l'Organisation. Cela représente une source précieuse d'informations non seulement pour les utilisateurs extérieurs, mais aussi pour les différents services de l'ONU. Ainsi, la page pour l'Ukraine ouvre-t-elle un accès direct à la page « Nouvelles de l'ONU » du site Web de l'Organisation.

106. En ce qui concerne les centres d'information des Nations Unies, la délégation ukrainienne voudrait souligner leur importance quant aux contacts directs entre l'Organisation et les communautés locales. Elle pense, elle aussi, qu'il faut les doter des ressources nécessaires, notamment dans les pays où les médias sont peu développés. À ce propos, il est important de répartir équitablement les ressources affectées à ces centres.

107. De l'avis de la délégation ukrainienne, la réalisation du projet pilote de création d'une station de radiodiffusion internationale à l'ONU dans les six langues officielles de l'organisation est l'un des exemples les plus marquants de la réorientation réussie des activités du Département et de son attachement au principe du plurilinguisme. La radio fait partie des médias traditionnels les plus efficaces et accessibles à la disposition du Département, et constitue une arme importante de l'Organisation dans les domaines du développement et du maintien de la paix.

108. L'Ukraine, qui fait partie de la douzaine de pays fournissant les contingents les plus nombreux pour les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, a toujours appelé une coopération étroite avec le Département des opérations de maintien de la paix en vue du renforcement de la composante information des opérations.

109. L'ONU peut jouer un rôle crucial en appelant l'attention de la société mondiale sur un problème comme celui de la catastrophe de Tchernobyl, dont les conséquences continuent d'affliger des millions de personnes en Ukraine, au Bélarus et en Fédération de Russie. L'Ukraine voudrait donc remercier le chef par intérim du Département et son personnel, ainsi que toutes les missions permanentes auprès de l'Organisation pour leur assistance pour l'organisation,

au Siège, de manifestations consacrées au quinzième anniversaire de la catastrophe.

110. **M. Fallouh** (République arabe syrienne) remercie le Secrétariat pour ses efforts en faveur du renforcement du Département de l'information, ainsi que le chef par intérim de ce dernier pour le travail accompli. La délégation syrienne s'associe à la déclaration faite par la République islamique d'Iran au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

111. La République arabe syrienne attache une grande importance à l'instauration d'un nouvel ordre mondial de l'information plus juste, et qui refléterait les principes des Nations Unies et la légalité internationale. Elle espère que l'on comblera le fossé numérique entre pays développés et pays en développement, afin que le monde puisse entendre la voix des pays en développement et se familiariser avec leurs besoins.

112. Consciente de ce que l'information et le développement vont de pair, la République arabe syrienne a pris des mesures d'une grande ampleur pour développer les médias audiovisuels et la presse écrite, qui permettent d'informer sur les événements qui intéressent le pays et ses citoyens. Utilisant les moyens techniques les plus modernes, y compris l'Internet et la télévision par satellite, les médias syriens informent le public sur les réalités du pays et les difficultés qu'il éprouve.

113. La délégation syrienne estime que la diffusion d'informations sur les questions traitées par les différents organes de l'ONU, au premier chef le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale, constitue l'une des tâches primordiales des services d'information de l'Organisation. Par ses activités d'information, ils doivent s'opposer à l'occupation et soutenir les efforts en faveur d'une paix juste et durable dans toutes les régions du monde, en particulier au Moyen-Orient; ils doivent dévoiler les actions de ceux qui violent les principes de la Charte des Nations Unies et se refusent à appliquer les résolutions de l'Organisation; il doivent faciliter le développement dans tous ses aspects et insister sur le désarmement nucléaire.

114. La délégation syrienne a noté le rapport du Secrétaire général (A/56/411), qui fournit des données concernant le développement des sites Web de l'ONU. À ce propos, l'orateur fait observer qu'il faut veiller à la parité entre les six langues officielles, et à une

répartition égale du personnel et des ressources financières, conformément au paragraphe 37 du projet de résolution adopté par le Comité de l'information à sa dernière session (A/56/21, par. 70). En outre, comme le problème de la parution des publications n'est toujours pas réglée, il souligne que toutes les publications doivent paraître simultanément dans les six langues officielles. Enfin, il faut continuer les programmes de formation à l'intention de candidats des pays en développement, afin d'accroître l'efficacité des activités d'information dans ces pays.

115. La délégation syrienne assure le Président qu'elle est prête à collaborer avec lui dans ses efforts visant à garantir la diffusion d'informations réalistes et transparentes sur l'Organisation, ce qui est de l'intérêt de tous les États Membres.

116. **M. Shah** (Népal) dit que les événements tragiques du 11 septembre 2001 ont posé aux médias de l'ONU une tâche difficile : informer l'opinion sur les mesures prises par l'Organisation dans ce contexte. La transformation de la situation mondiale en matière de sécurité a mise en relief le rôle des technologies informationnelles. Toutefois, ces événements n'ont pas diminué l'actualité des problèmes que le monde affrontait avant le 11 septembre.

117. Il faut noter que les possibilités ouvertes par le développement des technologies informationnelles demeurent inaccessibles aux pays en développement pauvres. Le fossé numérique demeure entier et semble se creuser. Les médias traditionnels demeurent donc très importants dans ces pays.

118. Il faut se féliciter de la création du Groupe d'étude sur l'informatique, qui aide à combler l'écart entre le pays développés et pays en développement existant dans ce domaine.

119. Figurant parmi les pays en développement les plus pauvres du monde, le Népal s'intéresse vivement au programme de formation de l'ONU à l'intention des journalistes. Malheureusement, il n'a pas eu la possibilité de faire participer des représentants de ses médias à ces programmes, mais espère que cela changera.

120. **M. Kaid** (Yémen), notant que le Yémen soutient la déclaration faite par le représentant de la République islamique d'Iran au nom du Groupe des 77 et de la Chine, dit que les activités du Département revêtent une importance exceptionnelle pour toute l'humanité,

surtout à l'heure actuelle, où l'on manque d'informations impartiales, quoi qu'en disent les prétendues « démocraties ». Le quatrième pouvoir est parfois pleinement contrôlé par le premier pouvoir et perd son indépendance.

121. Les populations ont le droit de savoir ce qui figure dans les résolutions des Nations Unies, dans quelle mesure elles sont appliquées, et qui sont les pays qui les violent. L'instauration d'un nouvel ordre mondial de l'information doit assurer une plus grande justice dans ce domaine et un courant d'informations équilibrées vers tous les pays. Sans accès à l'information, il ne peut être question d'un appui aux principes des Nations Unies et de leur application pratique.

122. La délégation yéménite demande l'égalité de traitement pour toutes les langues sur Internet et la répartition équitable des ressources affectées à la diffusion d'informations dans toutes les langues officielles. Il est donc inquiétant que la langue arabe ne se trouve pas sur un pied d'égalité avec les autres langues de travail de l'ONU.

123. **M. Kanaan** [Observateur de l'Organisation de la Conférence islamique (OCI)] fait remarquer que l'introduction des technologies de l'information et de la communication a sensiblement facilité la diffusion d'informations dans le monde. Toutefois, il y a lieu de s'inquiéter de certains effets néfastes de ce processus, qui compromettent la souveraineté nationale et sapent les valeurs religieuses et culturelles. L'utilisation abusive de l'information après les événements tragiques du 11 septembre pose un grave danger; les musulmans sont devenus les victimes d'une campagne de désinformation des médias occidentaux contre l'islam. Les pays islamiques ont tenu le 10 octobre 2001 à Doha (Qatar) une réunion extraordinaire, à laquelle ils ont condamné catégoriquement les actes terroristes commis contre les États-Unis comme étant incompatibles avec les valeurs humanitaires internationales, dont les valeurs de l'islam – religion qui prône la paix, l'entente et la compréhension entre États et peuples, et condamne le meurtre des innocents. Les participants à la réunion se sont vivement félicités de la position constructive des États-Unis et des autres pays occidentaux, qui ont protégé les musulmans et les Arabes qui y vivent. Pourtant, certains médias ont tenté d'établir un lien entre le terrorisme et la juste lutte du peuple palestinien, qui se bat pour se libérer de l'oppression étrangère.

124. À ce stade crucial de l'histoire, l'OCI attache une importance particulière aux technologies de l'information et de la communication, et s'emploie à concerter les politiques de ses pays membres en la matière; elle oeuvre en faveur de la modernisation des moyens existants de ses médias, afin de répondre aux exigences de l'ère actuelle. À ce propos, elle accorde une attention particulière au renforcement des organismes de radiodiffusion et de télévision des pays islamiques et des agences de presse internationales islamiques sur la base de la tolérance et de la transparence, afin qu'ils puissent diffuser des informations crédibles dans le monde entier. Il faut rendre hommage au travail accompli par le Comité permanent de l'information et des affaires culturelles dirigé par le Sénégal, en particulier l'élaboration d'un code islamique relatif à l'éthique dans l'information, qui définira des critères régissant le travail des médias.

125. Pour encourager les initiatives communes des pays islamiques en matière d'information et définir l'orientation des travaux pour l'avenir, la sixième Conférence des ministres de l'information et de la culture des pays membres de OCI se tiendra au Caire en 2002.

126. L'OCI attache une grande importance au dialogue entre les civilisations et note avec satisfaction que le site Web de l'ONU a consacré une page spéciale au dialogue entre les civilisations sous l'égide des Nations Unies. Elle se félicite également de l'adoption par l'Assemblée générale, le 9 novembre 2001, du Programme mondial pour le dialogue entre les civilisations (A/56/L.3 et Add.1). On ne peut manquer de noter le rôle positif joué à cet égard par l'UNESCO et la République islamique d'Iran, Président du huitième Sommet islamique. Il faut également rendre hommage à l'initiative de la Turquie tendant à organiser en 2002 une réunion des ministres des affaires étrangères des pays membres de l'OCI avec la participation d'observateurs de pays de l'Union européenne, en vue de lancer le dialogue entre les civilisations à l'échelon mondial.

127. L'OCI se félicite vivement des efforts du Secrétariat et des États Membres de l'ONU en faveur du renforcement des activités d'information dans tous les domaines, en particulier concernant la modernisation du site Web de l'Organisation dans six langues, la promotion de la diversité culturelle, l'intensification des activités des centres d'information, l'élargissement des services fournis par

la Bibliothèque Dag Hammarskjöld et la publication de la « Chronique ONU ».

128. L'OCI est persuadée que l'ONU demeure attachée à la cause de l'aide au peuple palestinien dans l'exercice de ses droits nationaux inaliénables, conformément aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, et estime que les séminaires organisés à cet égard dans les centres d'information des pays en développement méritent tous les éloges.

129. L'OCI est consciente de l'écart croissant entre pays développés et pays en développement et des efforts nécessaires à son élimination. Il faut donc espérer que l'ONU concentrera ses efforts sur l'instauration d'un nouvel ordre mondial de l'information et de la communication plus juste, qui permettra de surmonter les déséquilibres et d'améliorer les niveaux de vie de toute l'humanité.

130. **M. Coelho Ferreira** (Portugal), parlant dans l'exercice du droit de réponse à la suite de l'intervention de la représentante de la Jamaïque, faite au nom de la CARICOM, rappelle que les émissions radio de l'ONU en portugais ont été commencées à la suite d'une décision prise dès les années 40, et qu'en mai 2001, une page en portugais a été ouverte sur le site Web de l'ONU. Les émissions en portugais sont un moyen important de diffuser des informations sur les buts de l'Organisation et ses travaux parmi les 230 millions de lusophones du monde.

131. Un seul rédacteur est responsable à la radio de l'ONU pour la préparation des émissions en portugais, alors que la demande de programmes est telle qu'il faudrait depuis longtemps créer un poste supplémentaire de rédacteur. Le Portugal soutient pleinement la mise en place d'une station de radiodiffusion permanente à l'ONU. Dans ce contexte, le Département de l'information ne doit pas oublier de faciliter l'utilisation de langues non officielles, mais qui ont droit à être entendues à la radio.

132. **M. Tharoor** (Chef par intérim du Département de l'information) note que dans leurs interventions, les représentants ont fermement appuyé le rôle important que l'information et la communication sont appelées à jouer dans la vie de l'ONU. Le Département apprécie l'attitude exigeante des délégations à l'égard de son travail, qui l'empêche de tomber dans la complaisance. L'orateur assure son audience que les problèmes soulevés et les propositions faites seront prises en compte par le Département.

133. Tout le monde est d'accord pour penser que l'instauration d'une culture de la communication est essentielle pour obtenir un appui à l'Organisation et pour rendre ses activités populaires. Dans ce contexte, le Département se rend compte qu'il faut combler l'écart existant entre pays développés et pays en développement. L'orateur note l'appréciation positive portée sur les travaux du Département relatifs à l'introduction des nouvelles technologies de la communication (en particulier le fonctionnement du site Web de l'ONU), alors que les moyens traditionnels continuent à être employés (en particulier la réalisation du projet pilote visant à créer une station internationale de radiodiffusion).

La séance est levée à 13 h 10.

134. Il est réjouissant que les délégations aient remarqué la rapidité avec laquelle le Département a réagi aux événements tragiques du 11 septembre, et en général sa participation à la lutte contre le terrorisme. Dans ce contexte, il faut également noter les activités du Département dans le cadre de l'Année des Nations Unies pour le dialogue entre les civilisations. Dans les interventions, on a dit qu'il fallait respecter le principe du plurilinguisme. Dans la limite de ses ressources, le Département veille à assurer l'égalité des langues, et à continuer d'employer des langues qui ne sont pas des langues officielles de l'Organisation.

135. L'orateur note qu'on a également appuyé les travaux de la Bibliothèque Dag Hammarskjöld, les campagnes d'information et de publicité pour les conférences tenues en 2001, ainsi que le programme de formation à l'intention des journalistes de la presse écrite et de la radiotélévision. En ce qui concerne les centres d'information des Nations Unies, le Département s'est employé, les dernières années, à améliorer leur matériel et la qualification de leur personnel.

136. Le Département pense, lui aussi, qu'il faut évaluer l'effet de ses activités pour définir ses priorités, mais cela n'est pas toujours facile, soit en raison du manque de ressources, soit à la suite des décisions des organes directeurs. En ce qui concerne la référence faite à la séance au rapport du Secrétaire général (A/56/411), l'observation qu'il contient à l'égard des pays développés ne doit nullement être interprétée comme un manque de respect. Sans la contribution des pays développés, en particulier de celui dont le représentant a évoqué cette question, l'ONU ne pourrait même pas fonctionner.